

LES FAUX PROBLÈMES : 2. LA DÉMOCRATISATION ET LA DIFFICULTÉ DE LA DÉMOCRATIE À S'ENRACINER SUR LE CONTINENT – Terme éminemment équivoque, on sait que la démocratisation peut désigner une multitude de choses assez différentes, lesquelles varient beaucoup aussi bien dans l'espace que dans le temps. On l'emploie (par ex., quand on veut invoquer le passage progressif d'un régime, qui peut d'ailleurs être une monarchie absolue, une dictature, une royauté, un empire, à un modèle d'Etat de droit, même oligarchique : il s'agit alors d'un changement de système politique), et le mot *démocratisation*, usité en ce sens large, sert à évoquer le renforcement du caractère du régime, la transition démocratique de celui-ci. Mais, le plus souvent, surtout de nos jours, par une sorte de glissement, le terme *démocratisation* est employé en un sens restreint, d'ailleurs fort controversé, pour désigner un phénomène d'ordre social et économique : celui où l'accès d'une chose, dont le coût très élevé en restreignait d'abord l'accès à une faible part de la population, se trouve facilité par une baisse importante du prix, ou par une hausse des revenus. Autrement dit, dans le premier sens, la démocratisation, c'est l'instauration progressive du gouvernement de groupe, du moins lorsque le processus parvient aux idéaux exprimés ou aux fonctionnements connus d'une démocratie réelle, dont nous serons amenés à énumérer les éléments ci-devant ; dans le second, ce sont l'accessibilité soit économique, soit sociale d'une chose, l'ouverture de ses bienfaits, l'élargissement de son modèle dominant au plus grand nombre d'individus, c'est le processus particulier de son changement social, de sa rupture de modèle en quelque sorte. Quel que soit le sens adopté, il importe de ne pas confondre la *Démocratisation*, dont nos concitoyens se lamentent, à juste titre, sur la vive résistance de nos gouvernants à en envisager les réformes, avec la *Démocratie*, qui en demeure la finalité, où elle s'achève, et que nous allons maintenant aborder.

Si l'on peut discerner dans les thèses anti-ancestralistes bien des différences d'interprétation et d'analyse, il en est de même, à plus forte raison, parmi les auteurs africains, des thèses démocratisantes. On peut ainsi en distinguer plusieurs, mais qui tendent toutes à refuser au continent la nécessité de se développer éventuellement

graduellement selon l'orthodoxie économique, l'ordre des priorités politiques et les passages de transition historiquement attestés, lui préférant un changement subit d'un seul bond, sans états intermédiaires, touchant à la fois tous les secteurs de la vie politique, économique et sociale ; et ceci ne nous étonne guère. Ces derniers ne sont-ils pas, les uns comme les autres, après tout des témoins de la misère des masses, de l'enchaînement du malheur, et à la base des thèses qu'ils défendent, qui connotent généralement la nécessité de réfléchir sur un modèle de démocratie qui nous soit propre, ne trouve-t-on pas la soif commune d'une Afrique enfin prospère, d'une société où le malaise collectif, combattu avec acharnement, prendrait fin, c'est-à-dire surtout d'un pays débarrassé des phénomènes naturels qui l'accablent et de l'ignorance absolue des causes réelles de ces phénomènes ? Débarrassé, bien entendu, du manque total d'hygiène, des pratiques magiques, des superstitions puériles, d'un analphabétisme mais aussi d'une scolarisation d'une extrême indigence et de toutes choses néfastes qui interdisent en définitive à son immense population l'accès à des activités mentales supérieures et qui perpétuent ainsi la grande vacuité morale et intellectuelle parmi elle au lieu d'y mettre fin !

De sorte que, de l'état d'arriération mentale qui caractérise le continent à celui de la démocratie, il y a un long chemin à parcourir, un lointain objectif à poursuivre obstinément, qui, l'un et l'autre, sans doute nécessitent, selon nous, d'y faire d'abord de petits pas, persuadé que le moment viendra où les Africains auront l'occasion d'en faire de grands. La transformation du continent, qui n'admettra plus que d'autres soient les ordonnateurs de son destin, devrait donc s'inscrire dans une perspective minutieusement mise au point, et que ses peuples inclineraient dorénavant de vivre pour accomplir : celle où l'Histoire mondiale changera de ton (à leur égard), de sens (en ce qui concerne la cruauté de la condition qui leur est faite), de dynamique (sous l'effet de leur propre action). Cette transformation ne saurait par conséquent, au service de la ligne que nous esquissons ici, s'appuyer sur des décisions locales, subites, non stratégiques ni globales, c'est-à-dire : non coordonnées avec le reste des nations, ou uniquement en rapport avec les tâches routinières qu'appelle, au quotidien, face aux vagues aspirations de certaines de nos élites, la simple gestion nationale et improvisée au sein de ce vaste espace civilisationnel affecté par ses mécomptes chroniques, et qui reste mobilisé par son concert de lamentations sur la manière dont le monde fonctionne.

Certes, en quelques années seulement, le continent, hissé au rang des parangons des applications et le lieu où commencent à poindre quelques estimables histoires digitales, observe tournés vers lui les regards des grands acteurs mondiaux du domaine, que frappe de stupeur l'inventivité des éléments de sa jeunesse, éléments

devenus incontournables en la matière. Salués ainsi aux quatre coins de la planète, l'audace, le dynamisme de ces derniers tentent de faire comprendre au géant inconsistant la nécessité de changer les éléments fondamentaux de son mode de pensée ; géant dont les Etats, mis au service de monstres froids que mobilisent les intérêts égoïstes, semble ne rien vouloir changer des choses. Leur adresse, ainsi que leur mince degré de notoriété, qui offrent un agréable contrepoint à la fatalité et conjure de briser le cycle perpétuel des échecs, illustrent la capacité insigne du continent, tandis que leur comportement incite à percevoir la nécessité de s'astreindre de manière diligente à un devoir : en l'occurrence le devoir moral, politique, social, non pas précisément d'ouvrir sa propre voie, mais de se doter d'ambitions dévorantes, de susciter de grands desseins, et de les conformer au génie de son peuple, lequel n'est pas sans idéal élevé ni désir de réussite spectaculaire, de domination, d'honneur, et n'a que faire des trajectoires étrangères.

En résumé, que ces entrepreneurs privés et ces initiatives personnelles, rompant avec la continuité africaine, puissent être perçus comme des décapants de cerveaux, ou considérés comme des invitations aux Africains à changer la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes, nous l'admettrions sans difficulté. Toutefois, comment s'imaginer que, soumis à de longues et rudes épreuves, ces esprits, issus le plus souvent de la diaspora, sans lien les uns avec les autres, sans appui ni accompagnement quelconque des pouvoirs publics, esprits qui s'autofinancent difficilement soit pour exister, soit pour se forger un destin industriel dans un marché d'ogre dont on sait la féroce prédation des valeurs marchandes, pourraient sortir à eux seuls le continent de l'ornière, lui qui néglige d'en constituer le fer de lance ? Ce n'est de toute évidence pas ainsi qu'agit un pays aux mains de dirigeants réfléchis, compétents, lesquels, ayant bien pris conscience des interdépendances qui en découlent, et des obligations que la fonction leur impose, sont portés à le bâtir et à le faire rayonner. Certainement pas ainsi que l'on y fait participer la population aux avantages de la vie moderne : construction de routes, d'infrastructures, et principalement aux avantages de la médecine, de l'hygiène, et de ce progrès social qui affranchit surtout la personne à l'égard des soucis matériels où elle perd sinon sa dignité, du moins son autonomie.

Faute de comprendre les défis, faute surtout d'aborder les questions dans leur globalité (ce qui implique que l'on démontre notamment la volonté de prendre en charge les relations non seulement entre les différents secteurs d'activité, mais aussi celles d'entre les acteurs sociaux et les écosystèmes), nous avons là, dans l'ordre moral, avec le vif sentiment que nous sommes collectivement le jouet d'un Destin capricieux, proprement un *contrat* d'infirmités : celui d'entre des aveugles et des paralytiques, ou une

alliance de *l'innocence avec l'imposture*. Quand donc on s'interroge sur les difficultés africaines, sur l'exploitation de la misère, par exemple, ou de l'ignorance et de la faiblesse, et surtout quand on reproche au continent de trahir ses véritables intérêts à travers tous les personnages inaptes qui, pour le représenter, se sont illustrés par leurs grandes turpitudes et bouffonneries au cours de son histoire contemporaine, comment oublier que nos Etats, incapables de refléter les institutions que requiert la vie économique moderne, incarnent en réalité un système féodal et patriarcal avec tout ce qui contribue à la perpétuation des comportements ambivalents et des régimes de nature kleptocratique !

Les sections qui précèdent, se rapportant au trait distinctif de nos sociétés ainsi qu'à l'état de leur totale décrépitude, nous permettent d'examiner la question de la Démocratie et d'en évoquer les conditions essentielles, du moins telles qu'elles nous paraissent avoir été constatées dans l'histoire des pays industrialisés. La vie des institutions en Occident, et surtout la vie économique moderne de l'Occident, après avoir présenté, pendant des millénaires, par un passé relativement récent des similitudes structurelles¹ avec la vie économique de l'Afrique contemporaine, conduit, ainsi qu'il a été dit plus haut, les penseurs du sud de l'hémisphère (et a fortiori nos propres penseurs), aussitôt qu'ils considèrent surtout nos propres formes de gouvernement et qu'ils méditent l'ensemble des principes, des idéaux et des valeurs qui devraient les régir, à se poser un certain nombre de questions qui, sans être essentiellement d'ordre économique public, ont cependant bien des points de contact avec la politique, la morale. 1°La démocratie. Parmi ces théoriciens déconcertés par les conséquences pratiques de notre gestion des affaires publiques, tandis que certains, attachés plus aux dimensions culturelles qu'au système politique en lui-même, se réfèrent à la chose pour réclamer une forme de société, laquelle garantirait les libertés fondamentales, à savoir : le respect des droits de l'homme, notamment la liberté d'expression et de presse, le droit de propriété, et non pour désigner quelque régime conférant le pouvoir souverain aux citoyens, qui en contrôlèrent l'action et, par suite, seraient en mesure d'en évincer les dirigeants sans recourir à la violence, la plupart soutiennent des typologies extrêmement variées de la démocratie.

Ce qui apparaît clairement au regard de la diversité des modèles que professent les uns et les autres, et des multiples institutions auxquelles ils les rattachent en dépit des données sociologiques actuelles dont nous disposons sur l'Afrique ou des

¹Cette vie économique en question, aujourd'hui quelque peu oubliée, reposait en effet sur une société seigneuriale largement archaïque et presque exclusivement agricole, marquée d'ailleurs par des guerres, des dissensions sociales, de fortes croissances démographiques, mais aussi par des crises profondes, des épidémies, des famines récurrentes, d'effroyables taux de mortalité infantile, etc.

caractéristiques propres à notre civilisation, c'est que la démocratie, en tant que système politique, et non plus simplement en tant que régime dans lequel le peuple conserverait la souveraineté, s'exercerait soit de façon directe : les masses adopteraient elles-mêmes les lois ; elles délibèreraient des décisions importantes, puis en choisiraient les agents, généralement révocables, d'exécution ; soit qu'elle serait indirecte, ou représentative : les membres, alors tirés au sort, par les citoyens, lors d'élections, resteraient élus pour des mandats à durée limitée, au cours desquels d'ailleurs ils échapperaient à toute révocation; soit enfin la démocratie serait semi-directe, auquel cas les citoyens, appelés à statuer eux-mêmes sur certaines lois, procéderaient par voie référendaire, ou par veto, et proposeraient des projets. Tel est donc, en partie, au cours de la période que nous traversons, ce que, à force de raffut, l'on nous incite à lire, notamment dans ces publications dont les auteurs rivalisent d'efforts et se mettent en peine de faire valoir des schémas qui relèvent de sociétés jouissant d'un niveau de vie relativement élevé, et formées à une certaine culture économique, c'est-à-dire en fait des schémas qui ont évidemment besoin d'être adaptés à la réalité sociologique des pays sous-développés, et à des peuples d'une mentalité toute différente.

Sans nullement voir que toutes les différentes démarches que nous venons d'exposer, tentent bonnement de mettre la charrue avant les bœufs, et exprimant l'idée selon laquelle chaque être humain ici-bas possède des droits fondamentaux précédant² toute association, un dernier groupe de théoriciens propose, pour sa part, une conception purement libérale de la démocratie, que, s'en tenant aux éléments classiques de la doctrine de philosophie politique et morale fondée sur la liberté et la reconnaissance de l'individu, il souhaite de voir introduite dans nos constitutions, elles-mêmes largement artificielles, et qui nous donnent l'illusion d'une volonté nationale. Représentative et n'impliquant, en principe, aucune forme de régime particulier, si la démocratie libérale, qui peut être parlementaire, présidentielle ou mixte, offre à ses élus la capacité d'exercer le pouvoir, l'on sait qu'elle leur pose cependant un cadre strict, contraignant, qui les oblige à soumettre les décisions à la règle générale de droit régi par la constitution, laquelle accorde au citoyen la protection, écrite dans le marbre, de ses libertés. Ayant pour fin le règne de l'état de Droit, les autres valeurs, ou principes, que met en exergue un tel système d'élection par suffrage universel où la pauvreté n'exclut pas la participation, demeurent la recherche de l'intérêt général, le respect de la volonté

²Nous ferons remarquer que c'est là une erreur profonde, et même une adultération de la notion même que l'on prétend défendre, le *droit* étant, tout comme la *liberté*, un produit de la politique, donc d'une organisation sociale qui l'édifie, le protège, le défend. Au reste, cette conception dont s'inspirent les économistes libéraux classiques, et qui irrigue encore, de nos jours, ici l'école néo-libérale, dérive de l'individualisme échevelé du XVIII^e siècle : celui-ci faisait en effet du droit, comme de la liberté, une donnée naturelle, c'est-à-dire ici un apanage des êtres à l'état de nature. Or l'expérience montre au contraire que l'état de nature, qui précède toute association, toute réglementation politique et juridique, favorise précisément la domination du plus fort et l'asservissement des plus faibles.

générale, et, sans égard au mérite ni à la naissance, l'égalité des individus face à la loi.

2° L'état de Droit. Inspirés d'ailleurs en partie par la propagande extérieure, il est évidemment de bon ton (encore que très facile, somme toute), pour les critiques de s'appuyer sur les régimes autoritaires, sur les embryons d'institutions, d'ailleurs instables, sur les systèmes où les personnes à la tête de nos pays pratiquent à grande échelle la corruption, ou sur la confiscation du pouvoir par nos élites au détriment des peuples, pour vitupérer les méfaits de nos autocraties. Mais cela ne suffit pas pour donner les conditions de l'état de Droit et la capacité à bien gouverner. D'abord, à l'exception peut-être de l'Afrique du Sud, pour des raisons que nous indiquons dans notre ouvrage précédent, intitulé *Le Récital Des Adieux*, nulle part les nations africaines, à vrai dire, ne sont formées : en réalité, la difficulté est loin de consister, pour elles, en le choix d'une constitution ou en l'organisation d'un modèle de démocratie : comment le pourraient-elles, puisqu'elles ne paraissent aucunement préparées à exercer la souveraineté politique sous la direction de leaders écrasés par les défis, et dépassés par les événements (car ils continuent souvent d'admirer, sans l'avouer, les schémas traditionnels), ou compromis par leur attitude à l'égard des métropoles occidentales dont ils continuent de subir le joug !

6

Mais il y a plus : on oublie trop que les idées mêmes que prêchent aujourd'hui nos intellectuels au nom de l'Afrique noire dont les peuples, notamment en géographie humaine et géographie politique, se sont toujours pensés en termes de Civilisation (d'aucuns diront : en termes de particularité culturelle), et de Communauté linguistique, leur sont précisément soufflées par des bouches étrangères, qui se taguent d'appartenir à une civilisation supérieure. Telles sont notamment les idées de *nation* et d'Etat, dont nous nous garderons bien ici de déplorer outre mesure les difficultés à essaimer sur le continent. C'est pourquoi les entités politiques, et surtout les paradigmes culturels auxquels elles correspondent dans le monde occidental, ne devraient pas être vus comme des perspectives ni même comme des trajectoires dans notre aspiration légitime à accéder à la civilisation matérielle. Tout au plus est-on en droit de les étudier comme des particularités régionales qu'il ne serait pas sans danger d'introduire chez nous, vu les multiples problèmes qu'elles posent ! De toute façon, elles ne traduisent pas la réalité et, devons-nous ajouter, sans doute aussi ne la traduiront-elles pas avant longtemps ; peut-être jamais. Quoi qu'il en soit, faute aussi bien de régime politique original que d'Etat pour les orienter, et laissés à eux-mêmes, abandonnés à leurs cadres de vie traditionnels où, par suite notamment du caractère archaïque des sociétés, l'individu ne joue le plus souvent qu'un rôle assez effacé, il faut reconnaître que maints de nos peuples (sinon la plupart), en sont restés au stade tribal, aux divisions internes, aux

rivalités ethniques et aux morcellements territoriaux que se plaisaient d'ailleurs à décrire, fort dédaigneusement, les anthropologues, ethnologues et explorateurs européens des siècles passés.

On se figure, à tort, que l'état de droit mène au développement. Or, il faut distinguer celui-ci du développement, notamment *économique*. L'état de droit, concept éminemment juridique, avons-nous vu, philosophique et politique, implique la prééminence du droit sur le pouvoir dans l'Etat. C'est, en ce sens, une hiérarchie des normes juridiques que l'on peut revendiquer et faire reconnaître : il correspond à une certaine dignité de l'homme et à l'affirmation que l'Etat doit se soumettre aux droits fondamentaux des êtres, corrélés à ceux de l'ensemble du corps social. Le développement économique est tout autre chose : il est un fait, non une déclamation, avec des normes, des indicateurs ou, plus précisément : avec des instruments de mesure ; et ce fait implique d'une part non seulement l'auto-détermination (ou souveraineté nationale), l'élaboration indispensable d'une doctrine, le déploiement stratégique de moyens (de nature matérielle et en savoir-faire), mais, d'autre part, il désigne un ensemble de bouleversements positifs et programmés, qui accompagnent une croissance durable : en l'occurrence l'évolution des structures économiques, sociales et culturelles d'un pays donné. Etant la fin dont la croissance demeure sinon le moyen, du moins le facteur dominant, ce processus historique par lequel les sociétés marquent leurs transformations qualitatives, se traduit par l'accroissement du niveau général d'éducation, une amélioration du système de santé, la construction d'infrastructures cohérentes, l'urbanisation, etc.

7

L'évolution vers la démocratie dépend de conditions économiques, auxquelles d'ailleurs les conditions de l'éducation, de l'enseignement et de la formation sont étroitement liées : il ne suffit donc pas de décider pour que ces changements de tous ordres enregistrés dans la durée, et qui correspondent à une situation sociologique réelle, existent : il faut prendre la peine de les penser, de les organiser, de les construire. Car, de même que le développement demeure la conséquence directe de la croissance durable, ainsi l'état de Droit, la démocratie, sont-ils des appendices du développement. On s'explique ainsi sans peine que, des sociétés occidentales auxquelles se réfèrent nos élites intellectuelles pour faire valoir leurs griefs contre nos constitutions, lesquelles demeurent des façades décoratives, ainsi que nous le disions ci-devant, et par conséquent nullement en rapport avec la sociologie de nos pays, les processus de démocratisation de la vie publique et tous ceux de l'état de droit aient été postérieurs à l'industrialisation et à l'indispensable essor économique qui permirent de nourrir, de loger, d'instruire et de maintenir les masses dans les meilleures conditions de santé. Il ya

donc lieu pour nous de faire observer, sous ce rapport, afin d'achever de répondre aux griefs et à leurs puissants échos, qu'il n'y a aucun intérêt moral, pendant qu'ils luttent contre des contraintes matérielles et culturelles dont ils ne parviennent guère à se libérer, à ce que les Africains dépensent leur énergie à s'infliger des débats inutiles. C'est d'ailleurs pourquoi le terme même de *démocratie*, en longueur de journée sous la plume des éditorialistes et sur toutes les lèvres des locuteurs, crée tant de confusions : en vérité, il est tout à fait impropre ; et le seul état que nous connaissions, dont les éléments morphologiques caractérisent proprement une telle réforme politique visée, dans le contexte sociologique du moment, par tous ces discoureurs brochant sur tous les sujets sans jamais chercher à en approfondir aucun, est une *proto-démocratie*.